



acte de vente rectificatif et divorce

Par **Jpnico**, le **08/12/2012** à **01:31**

bonjour,

ma femme et moi somme mariés sous le régime de la séparation de biens.

il y a 20 ans, mes parents m'ont offert un terrain pour la construction de notre maison.

mais lors de la rédaction de l'acte de vente du terrain, le notaire n'avait pas stipulé que le terrain m'appartenait et l'a mis au deux nom.

20 ans plus tard, nous avons décidés, ma femme et moi, de faire rectifier cet acte par un notaire en stipulant que je suis bien le seul propriétaire du terrain mais mon épouse a souhaitée faire rajouter que la maison nous appartient à 50/50.(car sinon le propriétaire du terrain est également le propriétaire de la construction).

malgré cet acte, est ce que je peux prétendre seul à la propriété de la maison ?

en cas de divorce et donc en cas de vente du bien, comment se passe la répartition des sommes ?

est ce que je peux récupérer la valeur du terrain + la moitié de la valeur de la maison ?

merci pour votre réponse.